

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE EXTRAORDINAIRE

du 30 mars 2022 à 20H15

Date de la convocation : 28 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 07 votants : 09

Présents : Bisignano Nathalie, Cordier Christelle, Denis Bernadette, Dulac Laëtitia, Pramayon Jean-Marc, Schneider Chrystel, Villuendas Myriam

Excusés : Di Nucci Nicolas, Duret Franck

Eckert Pierre (pouvoir à Cordier Christelle)

Fontan Corinne (pouvoir à Bisignano Nathalie)

Secrétaire de séance : Denis Bernadette

Madame le Maire rappelle à l'assemblée :

Le projet de réhabilitation de la ferme Jomet avait pour objectif de préserver un patrimoine bâti caractéristique au coeur du village tout en créant des logements locatifs qui font défaut à la commune.

Le montant total du projet de réhabilitation de la ferme en logements était de 1 900 000€ ; deux prêts avaient été souscrits à cet effet.

L'organisme bancaire nous avait accordé le montant maximum précisant bien qu'il ne serait pas possible d'aller au-delà de cette somme.

La conjoncture économique et plusieurs facteurs engendrent une augmentation annoncée par le cabinet d'architectes de 300 000€ minimum par rapport au marché signé en juillet 2021.

Les perspectives économiques et internationales ne permettent pas d'être optimistes quant à une évolution positive à court terme de la situation actuelle.

Elle demande donc au conseil de se prononcer sur la proposition d'arrêt du projet afin de limiter les conséquences financières qui grèveraient trop lourdement les budgets communaux futurs. Cet arrêt engendrerait également l'interruption de la mission de l'AMO et de toutes les autres missions afférentes au projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve l'arrêt du projet de réhabilitation de la ferme en logements.
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents et tous actes à intervenir pour clore ce dossier.

Le Maire,


